



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2015

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

André MASLANKIEWICZ – Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, adjoints.
Patrick CHARNAY - Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Francisco MARTINEZ - Frédérique MOISSET et Jean-Michel SALQUE, conseillers municipaux.

Absente excusée : Vanessa Veillon qui donne pouvoir à Marie Dicorato

Secrétaire de séance : Marie Dicorato

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

Délibérations

- Communauté de Communes Bugey Sud : rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)
- Mise en place de la Redevance Provisoire d'Occupation du Domaine Public (RDODP)
- CPINI
- Décision Modificative Budget Principal

Madame Marie DICORATO est nommée secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 19 novembre 2015 : il est adopté à l'unanimité.

Madame Lechon demande la parole pour indiquer que le sou des écoles sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer au financement du voyage scolaire programmé au mois d'avril 2016.

Monsieur Bonnard lui répond que cette question pourra être étudiée par la commission des finances au moment de la préparation du budget primitif 2016 et que dans cette perspective, il conviendrait que le sou des écoles dépose en mairie une demande accompagnée du budget prévisionnel relatif à cette sortie.

Le conseil municipal se prononcera alors en parfaite connaissance du dossier.

➤ Délibérations :

- Communauté de Communes Bugey Sud : rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de Bugey Sud dans sa séance du 10 décembre 2015 a approuvé le rapport de la CLECT N°5 et de la révision des attributions de compensations pour l'année 2016 et suivantes. Il présente ces documents au conseil municipal et l'invite à émettre un avis.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport CLECT N°5 en date du 03/12/2015,
- **APPROUVE** les attributions de compensation pour l'année 2016 et suivantes telles qu'elles ont été présentées.

- **Mise en place de la Redevance Provisoire d'Occupation du Domaine Public (RDODP)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la publication du Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose d'instituer cette redevance en application du décret ci-dessus mentionné et d'en fixer le montant à :

- A 0,35 € (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz
- A 0,35 € (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité

Adopté à l'unanimité.

- **Décision Modificative Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prononçant la dissolution du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE et indique qu'il convient de reprendre le résultat de celui-ci dans le budget communal.

Il propose d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux	3 357.44 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 357.44 €
D 6218 : Autre personnel extérieur	3 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	3 000.00 €
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	6 357.44 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	6 357.44 €

Adopté à l'unanimité.

- **CPINI**

Monsieur le Maire rappelle :

- la situation du Centre de Première Intervention Non Intégré après les différentes actions engagées depuis plusieurs mois en vue de recruter des volontaires ainsi que les différentes réunions tenues en mairie entre les élus et les pompiers de la Commune,
- les difficultés rencontrées d'une part pour faire suivre les formations obligatoires aux membres en activité, d'autre part pour les maintenir à jour des visites médicales d'aptitude
- l'obligation de disposer d'un effectif minimum de 10 sapeurs-pompiers en activité,
- les interventions de Monsieur le Préfet de l'Ain sur la capacité opérationnelle du CPINI, qui ont conduit à la suspension de ses opérations en juin 2014.

Monsieur Fort apporte des précisions sur le fonctionnement et l'évolution des services d'incendie et de secours, en insistant sur l'obligation de formation.

Monsieur le Maire indique enfin que la situation ne s'est pas redressée et que l'effectif de 10 sapeurs-pompiers opérationnels n'est pas atteint.

La Commune de CHAZEY-BONS étant défendue par le centre d'incendie et de secours de BELLEY, Monsieur le Maire propose en accord avec les pompiers de CHAZEY-BONS, représentés par Monsieur Olivier MICHAUD, chef de corps, de dissoudre le corps des sapeurs-pompiers.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne qu'avec cette dissolution du corps des pompiers c'est une page du volontariat communal qui se tourne.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint au Maire pour remercier tous les pompiers volontaires qui ont servi sur le territoire de la Commune et qui n'ont jamais ménagé leurs efforts quand la situation le demandait.

➤ Informations :

- CLSPD : compte rendu par Mr Maslankiewicz de la dernière réunion de la Commission Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à laquelle il a assisté. Mr Bonnard rappelle que la commune est invitée à ces réunions annuelles au même titre que les autres communes limitrophes de Belley. Mr Maslankiewicz indique qu'il a été proposé à ces collectivités d'adhérer à ce dispositif notamment pour permettre de définir et de conduire des politiques de préventions coordonnées ainsi qu'éventuellement mutualiser les moyens. La question sera étudiée plus en détail lors d'une prochaine séance.

- Les travaux de la salle des fêtes sont achevés. Visite de la commission de sécurité le 18 décembre.

- Projet de création d'une commune nouvelle avec Pugieu :

Monsieur Bonnard rend compte de la séance réunissant les 2 groupes de travail constitués qui s'est tenue le 14 décembre en mairie. Il indique que des évaluations comparatives ont été réalisées en matière financière, en personnel, voirie ou bâtiments publics.

La population sera informée de manière plus formelle lors de la cérémonie des vœux fixée au vendredi 8 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Un conseil municipal fin janvier permettra aux élus d'émettre un avis sur l'opportunité de poursuivre les travaux de réflexion engagés. Un document de travail leur sera transmis avant la séance.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la population sera régulièrement informée. Tous les avis seront recueillis et analysés pendant la procédure, rien n'étant à ce jour, entériné ou acté.

- Projet d'aménagement de sécurité du bourg :
Décision d'achat et d'installation de radars pédagogiques aux entrées Sud et Nord du village.
- Demande de l'association « Enlivrez-vous » d'organiser un salon du livre avec des auteurs locaux ou régionaux à la salle des fêtes au mois de Juin. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.
A Chazey-Bons le 19 décembre 2015.

Le Maire, Didier BONNARD

